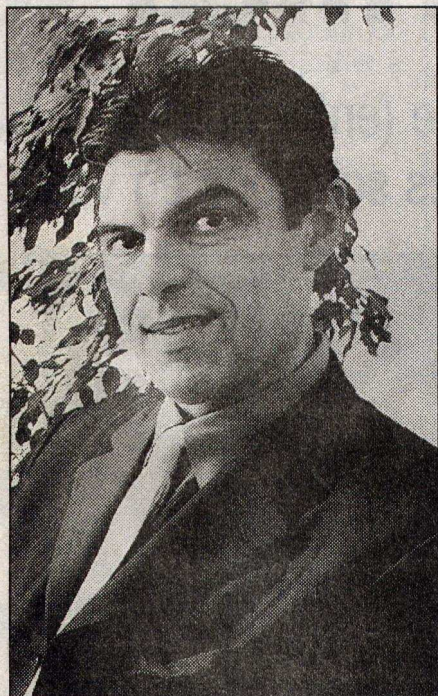


## ■ Etat civil

# Une révolution informatique pour 896 000 actes de naissance



**Daniel Sperling : pour l'élu, cette opération était indispensable.**

Photo Gabriel-Pierre DOMENECH

► C'est une petite révolution qui est en train de secouer l'Etat civil central de Marseille. Dès l'an prochain, les 896 000 actes de naissance enfouis dans les placards seront informatisés. Les 896 000 Marseillais nés depuis un siècle, seront ainsi disponibles en un clic.

Une réforme qui va considérablement simplifier le travail des 40 employés, dans la mesure où 90 % des requêtes qui leur parviennent concernent ce type de documents.

Car actuellement, la recherche se fait à la main. Et elle peut vite se révéler un véritable parcours du combattant. Pour sortir un acte, il faut en effet commencer par rechercher sa référence. Si la personne est née après 1948, l'ordinateur suffit. En revanche, en deçà, il faut se plonger dans les tables annuelles.

Une fois trouvée à l'intérieur de ces immenses recueils, la cote est transmise à un agent qui doit repérer l'acte dans des microfilms. Chacun d'eux en renferme 50. Le papier est ensuite imprimé et certifié conforme. En moyenne, il faut compter trois semaines pour le recevoir.

Chaque jour, le service enregistre près de 650 demandes, principalement d'avocats, de notaires et d'expatriés. Sans compter les mises à jour, comme l'apposition de la mention de mariage. Des piles de feuilles s'entassent, en attendant d'être examinées.

*"Ce changement va nous offrir un gain de temps précieux, explique Daniel Sperling, adjoint au Maire, chargé de l'Etat-civil, qui supervise les opérations. C'était une obligation pour une grande ville comme la nôtre".*

On notera enfin que, alors que les actes de plus de 100 ans trouvent un repos éternel aux archives, ceux des Marseillais nés après juin 1983 sont gardés dans les mairies de secteur.

**Julien PASQUALINI**